

**Plan d'action du Schéma de développement durable de la
vallée de la Sélune**

**Volet n°6 :
«Gestion des ressources
piscicoles » et « Loisir et
tourisme pêche »**

1- Introduction

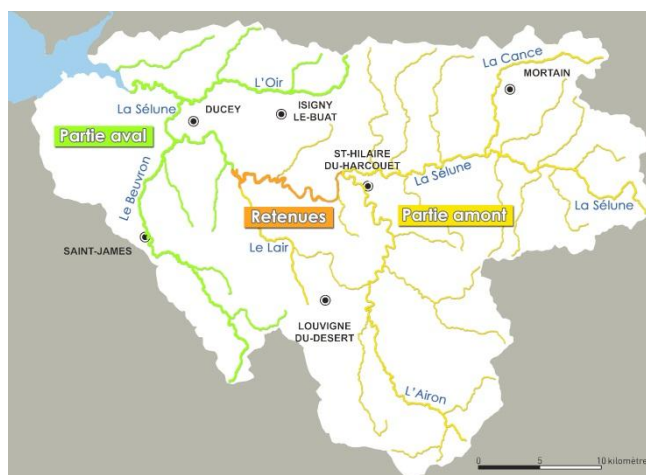
Principes et objectifs du volet «Gestion des ressources piscicoles » et « loisir et tourisme pêche » du schéma de développement touristique de la vallée de la Sélune

PRINCIPES ET OBJECTIFS

- **rappel diagnostic**

Le Bassin versant de la Sélune présente des enjeux importants en matière de gestion des ressources piscicoles d'une part et de maintien et développement du loisir et du tourisme pêche d'autre part.

La Sélune présente actuellement, en raison de la présence des barrages, 3 entités (cf. carte ci-dessous) qui présentent chacune des caractéristiques et enjeux spécifiques sur ces deux aspects (enjeux d'amélioration de l'état des cours d'eau pour optimiser le déroulement des cycles biologiques des populations piscicoles, gestion durable des populations piscicoles, enjeu de maintien et de développement de la pêche de loisirs ...)



Avec l'arasement des barrages et le rétablissement de la continuité du cours d'eau des enjeux viennent s'ajouter :

- d'un point de vue piscicole, de vrais défis en matière de gestion des populations piscicoles : profiter de l'élargissement du bassin en rivière courante pour améliorer les capacités de production des populations de poissons de rivière présents actuellement en amont et aval des retenues mais également d'un ensemble de poissons migrateurs qui pourraient bénéficier d'une aire de reproduction triplée. Le saumon atlantique étant l'espèce emblématique en ce qui concerne ces derniers (avec l'aloise, l'anguille, etc...). Les enjeux de gestion piscicole dépassant l'échelle du bassin versant de la Sélune en ce qui concerne les migrateurs, l'échelle pertinente intégrant la baie du Mont Saint Michel (prélèvements en mer) et les bassins versants des autres fleuves côtiers (Sélune, Sée, Couesnon, Sienne)
- en termes de pêche,
 - des enjeux de maintien de certaines pratiques : comment maintenir une offre de pêche au blanc pour les pratiquants actuels des lacs ?
 - des enjeux de développement de la pêche loisirs pour tous
 - des enjeux de développement du tourisme pêche
 - un enjeu de valorisation du potentiel pêche pour permettre d'augmenter les retombées économiques sur le territoire (potentiel existant en particulier pour la pêche aux migrateurs)
- tous ces défis étant reliés à un enjeu de gouvernance : la capacité des acteurs locaux à gérer la ressource, à organiser et promouvoir la pratique de la pêche, et le développement touristique annexe de manière globale et cohérente.
- **Principes clefs d'aménagement et de développement et objectifs pour ce volet**

Le diagnostic a mis en avant le potentiel de la vallée en termes de patrimoine piscicole actuel et potentiel après rétablissement de la continuité du cours d'eau. Potentiel conditionné à une gestion globale des populations piscicole et de la qualité du cours d'eau.

D'autre part, la réouverture de 30km de linéaire de rivière (à l'endroit actuel des lacs) constitue une opportunité exceptionnelle en matière de développement de la pratique de pêche en eau vive. Le maintien d'une pratique en plan d'eau doit par ailleurs être assuré.

Le développement de la pêche en eau vive et en particulier la pêche aux migrateurs peut par ailleurs augmenter l'attractivité de la vallée en lui donnant une image de marque d'envergure nationale.

Les objectifs

La stratégie **propose donc que le schéma de développement de la vallée intègre d'une part un volet exemplaire concernant la gestion des ressources piscicole et d'autre part un axe de développement touristique autour de la pratique de la pêche. Les objectifs étant :**

- 1. Restaurer les ressources halieutiques par une gestion patrimoniale et les valoriser.** Sur le bassin versant et en particulier les espèces menacées (enjeu de biodiversité) et valoriser ce patrimoine.
Rappel : cet objectif étant conditionné aux objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau
- 2. Permettre un accès à tous à la pratique de la pêche (en définir les conditions de durabilité) :** pêcheurs locaux, pêcheurs nature, pêcheurs migrateurs... Mais également pêcheurs désirant pratiquer sur parcours libres et pêcheurs intéressés par parcours payants (nombre de cannes limitées)
- 3. Optimiser les retombées économiques de la pêche pour le territoire.** Pour créer de l'emploi, de l'activité et financer une partie de la surveillance des parcours

Le lien entre ressource (objectif 1) et pêche (objectifs 2 et 3) : consolider suffisamment les populations des espèces communes et espèces menacées, pour qu'elles puissent supporter une valorisation halieutique durable, pour la satisfaction des résidents (enjeu économique et social local)

Pour rappel ce volet répond à des enjeux transversaux du schéma de développement : assurer l'exemplarité du projet, relever le défi environnemental à l'origine de l'arasement, permettre un accès de la vallée à tous et en particulier aux habitants et enfin permettre d'augmenter les retombées pour l'économie locale.

Lors des ateliers et au travers des échanges avec les acteurs locaux il semble nécessaire d'insister sur la nécessité de trouver un compromis durable permettant la pratique de la pêche pour tous tout en identifiant des formules et aménagements permettant la pratique d'une pêche à haute valeur ajoutée pour l'économie locale.

- **Gouvernance (échelle/ acteurs) sur ce volet et typologies d'actions (réflexion, aménagement, entretien, développement, animation)**

L'identification des échelles pertinentes de réflexion, d'aménagement, de gestion, d'animation est une clef de réussite majeure pour l'atteinte des objectifs définis plus haut.

Sur l'aspect gestion piscicole : la réflexion devra être menée à l'échelle des bassins versant de la Sélune, Sée, Couesnon, Sienne et de la Baie du Mont. Avec une déclinaison, pour la mise en œuvre, à l'échelle du bassin versant de la Sélune ainsi qu'à l'échelle des gorges de la Sélune.

Sur l'aspect développement du loisir et du tourisme pêche : la réflexion devra être menée à l'échelon du bassin versant en cohérence avec le développement de la pêche au niveau départemental même si une déclinaison plus locale sur le secteur actuel des gorges de la Sélune sera à préciser.

En termes de mise en œuvre, le présent volet nécessitera des actions d'aménagement (aménagement de cheminements, de parcours, d'équipements pour les pêcheurs), des actions d'entretien (entretien des parcours) et des actions relevant du développement et de l'animation (réflexion sur les services aux pêcheurs, sur la promotion/commercialisation,...).

Les acteurs concernés sont les acteurs de la pêche, du tourisme et les acteurs publics ainsi que les prestataires privés en lien avec la pratique pêche loisirs et tourisme (hôteliers, guides, vente/location de matériel,...).

- **points de vigilance, prise en compte du fil rouge et clefs de réussite**

Les actions de ce volet sont éminemment structurantes puisque le patrimoine piscicole et sa valorisation constituerait un axe central en terme d'image de marque de la vallée (réussite autour de l'objectif environnemental de reproduction de poissons migrateurs remarquables et réussite de la valorisation sociale et économique de cette ressource). Les points clefs de réussite communs aux actions de ce volet sont :

- un pilotage global aux bonnes échelles (cf. plus haut) pour la réflexion mais également pour la mise en œuvre et l'animation
- un lien avec les travaux scientifiques sur les aspects gestion de la ressource et des prélèvements
- des réflexions à lancer pendant la phase de vidange pour anticiper le plan de gestion de la ressource et prendre le temps de préparer la phase d'aménagement et de déploiement
- l'ambition du développement de la pêche qui doit viser l'accès à tous d'une part mais également la valorisation économique et les retombées pour le territoire d'autre part en offrant des produits de loisirs et de tourisme de qualité (ressource, parcours, etc.), en assurant le développement d'une offre de service complète et adaptée à la pratique pour la rendre attractive.

En termes de durabilité et de prise en compte des fils rouges ce volet doit impérativement intégrer les éléments suivants :

- une offre complète adaptée aux différentes cibles et en particulier aux locaux
- la qualité environnementale et paysagère des aménagements, l'innovation architecturale et artistique pour les éléments d'aménagement qui impacteront donc son image
- L'innovation dans la promotion et la commercialisation
- optimiser les créations potentielles d'activités et d'emplois via le développement de services et prestations en lien avec la pêche
- assurer une participation des acteurs locaux pour co-construire le projet : acteurs du tourisme et de la pêche mais également propriétaires des berges de cours d'eau, acteurs de la vallée et acteurs de la baie, etc...

DIFFERENTS NIVEAUX D'AMBITION POUR CE VOLET et ELEMENTS DE CALENDRIER

- **Rappel actions développées pour ce volet**

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
6-1	élaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	8

VOLET « LOISIR ET TOURISME PECHE » DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
6-2	schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée	12
6-3	Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement	17

- **Différentes ambitions possibles pour ce volet**

Les actions de ce volet visent **un développement** par rapport à la situation actuelle dans la vallée notamment sur la partie en gorge et sur la pêche aux migrateurs puisqu'il existe une pratique libre, quelques prestations (guide, gîte) mais il n'existe pas d'organisation globale de parcours permettant d'optimiser les retombées économiques.

Le développement de la pêche dans le secteur des gorges doit apporter une image de marque de qualité pour le développement touristique de la vallée. La réalisation des actions de ce volet à des **niveaux d'ambitions importants** semble déterminante pour la qualité générale du développement de la vallée.

Chaque action peut également être abordée selon différents niveaux d'ambition. Les scénarii « extrêmes » (1 : minimum et 2 : optimal) sont résumés ci-dessous. Il est particulièrement important de prendre conscience des conséquences possibles d'une « inaction » de la part des acteurs locaux, cet aspect est donc illustré dans la colonne « ne rien faire »

N°	ACTION	Ne rien faire	1 – scénario minimum	2 – scénario optimal
6-1	Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	le fait de ne pas élaborer de plan de gestion de la ressource irait à l'encontre de l'objectif initial de l'arasement des barrages puisqu'au-delà du rétablissement de la continuité du cours d'eau, c'est toute une gestion globale de la ressource et de ses prélèvements qui assurera un maintien et un développement des populations piscicoles.	Elaboration d'un plan de gestion aux bonnes échelles, mise en œuvre par les acteurs actuels (APPMA, collectivités)	Elaboration d'un plan de gestion aux bonnes échelles, mise en œuvre par un acteur pilote global a minima à l'échelle du bassin versant de la Sélune. Ce scénario permettrait une mutualisation des moyens, une cohérence de l'intervention à l'échelle du bassin versant, une réactivité plus importante
6-2	schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée	le fait de ne pas élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique n'optimiserait pas la valorisation d'un riche potentiel de loisirs et de tourisme. Le risque serait également de limiter les retombées économiques	élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique, mise en œuvre par les acteurs actuels (CDT, APPMA, OT, etc...)	élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique, mise en œuvre par un acteur pilote global a minima à l'échelle des gorges de la Sélune. Ce scénario faciliterait la construction d'une offre globale et attractive, la mise en réseau des acteurs, une mutualisation des moyens
6-3	Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement	pas de commercialisation spécifique.	Commercialisation minimum au travers de la vente de timbres pêche.	commercialisation de produits pêches diversifiés (hébergement, parcours, services) par différents acteurs et différents modes (internet, sur place).

Il paraît nécessaire d'envisager non seulement la réalisation de l'ensemble de ces actions mais le niveau maximal d'ambition pour chacune d'elle. On peut d'ailleurs identifier les risques à ne pas mener certaines actions ou à les mener selon un niveau d'ambition trop faible :

- Ne pas se situer au bon niveau d'ambition dans le développement de la vallée et ne pas atteindre les objectifs de développement par déficit d'attractivité et de différenciation
- Provoquer l'insatisfaction des visiteurs locaux ou touristiques si les services et prestations ne sont pas à la hauteur des qualités du territoire et des besoins des visiteurs
- Ne pas optimiser les retombées économiques en particulier pour des acteurs locaux qui pourraient bénéficier de ce développement (ex : hébergeurs, prestataires,...)
- Ne pas atteindre l'ambition d'un projet exemplaire qui avait été posé comme une condition par l'ensemble des acteurs
-
- **l'approche calendaire**

Pour les actions de cette fiche les phases de réflexion doivent être lancées dès la période de vidange pour anticiper notamment tous les enjeux liés à la gestion de la ressource (mesures à prendre en termes de prélèvement par exemple) en lien étroit avec les travaux scientifiques.

- **Tableau de synthèse**

	ACTION	PILOTE(S)	MO(S)/ PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
6-1	Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	Fédération de la Manche avec appui de la Fédération nationale	Comité de pilotage avec les partenaires dont l'ensemble des fédérations départementales concernées	<i>Associer l'ensemble des acteurs et partenaires</i>	<i>Prise en compte des premières données du suivi scientifique pour un diagnostic pertinent</i> <i>Elaboration du plan de gestion</i>	<i>Mise en œuvre</i>	X <i>Mise en œuvre et évaluation</i>
6-2	schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée	Fédération de la Manche et pilote global schéma de la vallée	FDDPPMA Service Tourisme, Département, Manche Tourisme, AAPPMA, OT	x	x <i>Concertation</i> <i>Elaboration du schéma de développement</i>	<i>Mise en œuvre</i> x	<i>Mise en œuvre</i> x
6-3	Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement	pilote global schéma de la vallée	Manche Tourisme, FDPPMA, OT			x <i>détermination des outils de commercialisation</i>	x <i>déploiement</i>

2- Fiches Actions

Fiches du volet «Gestion des ressources piscicoles » et « loisir et tourisme pêche » du schéma de développement touristique de la vallée de la Sélune

Fiches n° 6-1 à n° 6-3

Tableau récapitulatif des fiches

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
6-1	élaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	8

VOLET « LOISIR ET TOURISME PECHE » DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
6-2	schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée	12
6-3	Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement	17

Fiche Action n°6-1

Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole

A - Contexte et description de l'action

Objectifs :

- **Restaurer les ressources halieutiques par une gestion patrimoniale et les valoriser.** Sur le bassin versant et en particulier les espèces menacées (enjeu de biodiversité) et valoriser ce patrimoine.
- *Rappel : cet objectif étant conditionné aux objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau*
- **Objectif en lien avec la pêche : consolider suffisamment les populations des espèces communes et espèces menacées, pour qu'elles puissent supporter une valorisation halieutique durable, pour la satisfaction des résidents (enjeu économique et social local)**

La décision d'arasement des barrages de Vezins et de la Roche-qui Boit est principalement motivée par la nécessité de remplir les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et en particulier l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau comprenant la restitution des continuités écologiques sur l'ensemble du réseau hydrographique. Les barrages hydroélectriques constituent en effet à l'heure actuelle des obstacles infranchissables pour la faune aquatique, déconnectant de façon irrémédiable la partie amont de la partie aval du bassin versant. Alors même que le potentiel du bassin versant de la Sélune apparaît exceptionnel sur cet aspect, nombre d'espèces de poissons migrateurs (Saumon atlantique, Truite de mer, Aloses, Lamproies, Anguille) se retrouvent bloqués dans leur remontée au pied du barrage de la Roche-qui-Boit. Ce phénomène porte un préjudice écologique à la Sélune puisque seulement 80% du bassin versant est aujourd'hui accessible aux espèces considérées. La suppression des barrages permettrait la reconquête écologique de 700 km² de bassin versant pour les migrateurs, s'accompagnant d'une accessibilité et d'une disponibilité en habitat accrues pour les espèces sauvages non migratrices telles que la Truite fario. Cette reconquête écologique s'accompagne de fortes potentialités de développement touristique et économique.

Le succès de la reconquête et le bon développement des populations piscicoles considérées apparaît dès lors comme un enjeu essentiel du bassin versant étant donné l'origine de la décision de destruction des barrages et les retombées économiques ou touristiques qui pourraient en découler.

Si le seul retrait des obstacles au libre déplacement des espèces animales constitue le préalable indispensable à la reconquête écologique souhaitée, elle devra inmanquablement s'accompagner **d'un plan de gestion des milieux aquatiques et de la ressource piscicole** qui permettra d'optimiser la qualité et la diversité des habitats aquatiques dans le but d'offrir la possibilité aux espèces piscicoles de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique dans les meilleures conditions possibles, et ainsi renforcer leurs populations.

Il est à noter que ce plan de gestion devra être réalisé en cohérence avec le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) étant donné le très fort potentiel de la Sélune de ce point de vue. Il est d'ailleurs bien connu que les saumons fréquentant la partie aval de la Sélune appartiennent à une seule et même métapopulation "Baie du Mont-Saint-Michel" regroupant le Couesnon, la Sélune, la Sée et la Sienne. Il apparaît donc judicieux de définir un plan de gestion à double échelle :

- Echelle des bassins versants de l'ensemble Sélune/Sée/Couesnon/Sienne : Le Plan de Gestion migrateurs Terre-mer pour une approche adaptée à la particularité migrateurs, et en particulier une bonne mise en valeur de la métapopulation Saumon de la Baie du Mont-Saint-Michel. Un travail technique préalable ONEMA-INRA est engagé et doit permettre d'aboutir à la rédaction de ce Plan de Gestion (avec les acteurs) pour 2014
- Déclinaison locale à l'échelle du seul bassin versant de la Sélune, pour une mise en valeur de l'ensemble des espèces de poisson d'eau douce de la Sélune et ses affluents.

Un programme scientifique pluriannuel de 15 ans relatif aux aspects environnementaux et socio-économiques est en cours sur la vallée de la Sélune. Il comporte notamment un volet de suivi de la ressource piscicole. **Les premiers résultats de ces suivis devront alimenter l'élaboration du plan de gestion (diagnostic mais également plan d'actions)** en apportant des données qui permettront de définir les modalités d'une pêche durable (orientation de mesures de gestion/limitation des prélèvements dans l'espace (zonage) et le temps (périodes)). Les données de bases seront récoltées sur les 5 ans à venir, puis le suivi s'opérera à l'issue du démantèlement. Les premiers résultats du suivi ne seront exploitables que 1 ou 2 ans après le démantèlement.

Si la présente action concerne uniquement la définition d'un plan de gestion applicable, il convient de rappeler que ce schéma sera décliné sous forme d'un ensemble d'actions comprenant :

- **La mise en œuvre proprement dite du plan de gestion**, par les APPMA avec travail de cohérence assuré par la Fédération départementale (voire nationale) ou par regroupement pour former une unique APPMA. Cette mise en œuvre suppose la réalisation d'actions concrètes d'entretien, de travaux et de gestion sur les berges et le milieu aquatique (lien avec la valorisation du patrimoine naturel) ;
- **La gestion des droits de pêche sur les parties publiques** (Domaine Public Fluvial, zone actuellement en lacs et autres linéaires de berges publics) assurée par la Fédération de pêche de la Manche et modification générale de la réglementation pêche (y compris durant la phase transitoire d'arasement et de reconquête) ;
- **Des actions de surveillance** : surveillance des parcours (fréquentation, réglementation, brassards), contrôles en Baie et en rivière (Sélune, Sée, Couesnon, Sienne) pour éviter le braconnage ;
- **des actions d'animation et de communication** : guides de pêche, valorisation auprès du grand public et des pêcheurs des résultats issus des suivis scientifiques, des comptages (lien avec la maison de la biodiversité et de l'environnement) ;
- **Le suivi en direct des prises** pour le Saumon : lieu de vente de bagues individuelles où pourrait être assuré le suivi des prises (à chaque nouvelle prise, une nouvelle bague pourrait être achetée).

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage proposé

Pilotage par la fédération départementale de la Manche avec en appui la Fédération nationale pour la partie globale du plan de gestion à l'échelle des bassins versants de la Sélune, de la Sée, du Couesnon et de la Sienne.

Mise en œuvre : collectivités locales, APPMA, fédération de pêche.. Un portage global de la mise en œuvre par un acteur pilote semble être la solution la plus pertinente.

Etapes

Les étapes à observer dans la définition du plan de gestion sont les suivantes :

- Etape 0 : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et en premier lieu les APPMA. Ces acteurs, tant privés et publics, regrouperont les acteurs de la rivière et de la Baie (pêcheurs de loisirs en Baie), pêcheurs et propriétaires/gestionnaires des terrains en bordure de cours d'eau, monde agricole (exploitants, propriétaires et Chambre d'agriculture), élus et collectivités, riverains et ensemble des usagers de la rivière (kayakistes par exemple). Ils devront être associés à la démarche le plus en amont possible afin d'avoir une co-construction.
- Etape 1 : Elargir le diagnostic de fonctionnalité des milieux à l'échelle des bassins versants (halieutique et piscicole), ce diagnostic n'ayant été fait de façon récente que sur la partie du chevelu de cours d'eau en amont de Saint-Hilaire-du-Harcouët.
- Etape 2 : Identification des enjeux et des objectifs communs.
- Etape 3 : Définition d'un plan d'actions et de gestion en faveur de la ressource piscicole.

Etat d'avancement

Aucun document de gestion n'est actuellement en préparation à l'échelle du particulière du bassin versant de la Sélune ou plus globale de l'ensemble Couesnon/Sélune/Sée/Sienne. Il existe toutefois quelques documents avec lesquels une cohérence sera à trouver le plan de gestion. Ainsi, concernant les poissons migrateurs, le PLAGEPOMI actuel est établi pour la période 2011 à 2015. Par ailleurs, un diagnostic s'accompagnant d'un plan d'actions de restauration du milieu aquatique a été établi pour le compte de la Fédération Départementale de la Pêche sur la partie amont du chevelu de cours d'eau (depuis la source de la Sélune jusqu'à Saint-Hilaire-du-Harcouët). Cette étude peut constituer une base à jour pour la partie amont, à condition toutefois de replacer celle-ci dans le contexte plus vaste de l'ouverture du réseau hydrographique aux poissons migrateurs. La phase de diagnostic et plan de gestion à proprement parler est à réaliser complètement en ce qui concerne la partie aval et la zone de retenue.

Montage et Pilotage du projet : Fédération de la Manche avec appui de la Fédération nationale

Partenaires : Comité de pilotage dont l'ensemble des fédérations départementales concernées

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : le fait de ne pas élaborer de plan de gestion de la ressource irait à l'encontre de l'objectif initial de l'arasement des barrages puisqu'au-delà du rétablissement de la continuité du cours d'eau, c'est toute une gestion globale de la ressource et de ses

prélèvements qui assurera un maintien et un développement des populations piscicoles.

1- scénario minimum : Elaboration d'un plan de gestion aux bonnes échelles, mise en œuvre par les acteurs actuels (APPMA, collectivités)

2- scénario optimal : Elaboration d'un plan de gestion aux bonnes échelles, mise en œuvre par un acteur pilote global a minima à l'échelle du bassin versant de la Sélune. Ce scénario permettrait une mutualisation des moyens, une cohérence de l'intervention à l'échelle du bassin versant, une réactivité plus importante

Liens avec d'autres démarches

- Examen des pré-orientations de gestion de la ressource piscicole sur les migrateurs à la session plénière de fin d'année du COGEPOMI seine-Normandie pour une mise en cohérence du plan de gestion avec le PLAGEPOMI.
- Contribution à la réflexion sur la réglementation en Baie qui reprendra en septembre
- la France doit transmettre à l'OCSAN son nouveau plan de gestion "Saumon" pour juin 2013; l'ONEMA en sera le rédacteur.
- Question de la pêche en plans d'eau à aborder : par exemple valorisation de plans d'eau existant (La Touche, Mangeasse, ex-pisciculture, etc..)
- Liens avec les sites Natura 2000 existants, le parc marin... nécessité d'ambition.
- Liens également avec les aspects réglementaires liés à la pêche et sa surveillance : définition des zones où la pêche est autorisée/interdite, périodes de pêche par espèce, nombre de prises, surveillance...

C - Les points clefs de réussite

- Une association très en amont de l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs publics et privés, acteurs de la rivière et de la Baie, pêcheurs, propriétaires/gestionnaires, monde agricole, élus/collectivités, riverains, autres usagers de la rivière (kayak...)) pour un diagnostic partagé et une appropriation du plan de gestion par chacun ;
- Une bonne prise en compte des éléments de connaissance issus du suivi scientifique post-arasement des barrages pour un diagnostic pertinent ;
- La définition d'un plan de gestion précis et ambitieux, intégrant les deux échelles de travail – échelle globale du complexe Sélune/Sée/Couesnon/Sienne pour les aspects Saumon, échelle plus locale de la vallée de la Sélune pour une valorisation de la faune piscicole dans son ensemble ;
- Un portage du projet et une coordination assurée sur l'ensemble du territoire concerné – c'est-à-dire aux deux échelles considérées – comprenant plusieurs APPMA, plusieurs fédérations de pêche et deux agences de bassin ;
- Assurer une cohérence avec le PLAGEPOMI, la réglementation en Baie, le réseau Natura 2000, le Parc marin...

D - Le calendrier

En termes de calendrier, la réalisation des études préalables à la réalisation de ce type de plan de gestion réclament environ un délai de 18 mois (hypothèse : travail d'une personne à temps complet). Un temps incompressible de plusieurs mois est à anticiper pour définir les modalités de réalisation du plan de gestion et en particulier l'organisation liées au portage et le financement du projet de plan de gestion, ainsi que la phase de concertation de l'ensemble des acteurs.

Ces plans de gestion sont généralement établis pour une période de 5 ans au cours desquels les suivis scientifiques et les captures (pêche) permettront de juger de son efficacité.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

				CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
6-1	Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole	Fédération de la Manche avec appui de la Fédération nationale	Fédérations, ONEMA, APPMA, acteurs de la pêche, propriétaires riverains	Associer l'ensemble des acteurs et partenaires	Prise en compte des premières données du suivi scientifique pour un diagnostic pertinent Elaboration du plan de gestion	Mise en œuvre	X Mise en œuvre et évaluation

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La recolonisation du réseau hydrographique par les poissons migrateurs constitue un enjeu essentiel au regard de la motivation principale du démantèlement des barrages. Cette action contribue en outre à la reconquête de l'environnement, et, cette thématique étant naturellement en lien avec la thématique pêche, contribuera indirectement au Développement Economique Durable envisagé par l'impact positif d'une gestion piscicole sur la pratique de la pêche et les retombées économiques, touristiques et sociales que cela peut engendrer.

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs :

- **Restaurer les ressources halieutiques par une gestion patrimoniale et les valoriser.** Sur le bassin versant et en particulier les espèces menacées (enjeu de biodiversité) et valoriser ce patrimoine.
- *Rappel : cet objectif étant conditionné aux objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau*
- **Objectif en lien avec la pêche : consolider suffisamment les populations des espèces communes et espèces menacées, pour qu'elles puissent supporter une valorisation halieutique durable, pour la satisfaction des résidents (enjeu économique et social local)**

L'action en elle-même a pour but d'initier la mise en place du plan de gestion et s'accompagne donc de la concertation/implication des différents acteurs, désignation de financeurs et des moyens humains consacrés à la réalisation des études (diagnostic, définition des enjeux et des objectifs, définition du plan de gestion proprement dit). Le résultat minimal et obligatoire attendu est donc la production finale d'un document de gestion applicable, cohérent, ambitieux et adopté par tous les acteurs, aux deux échelles attendues.

Ce résultat lié à l'action "Elaboration d'un plan de gestion de la ressource piscicole" proprement dite est à dissocier des résultats de l'application du plan de gestion (cf. objectifs ci-dessus). Le succès de la reconquête du réseau hydrographique par la faune piscicole dépend d'une part de la qualité du diagnostic établi (il est important de rappeler ici que la bonne prise en compte du suivi scientifique mis en place sur la Sélune est un point essentiel de réussite), de la pertinence des enjeux identifiés et des objectifs définis, de l'ambition et de la pertinence du programme d'actions de gestion. Les indicateurs de résultat seront liés aux suivis scientifiques initiés sur la Sélune (suivis piscicoles; pêches électriques, comptages, contrôles des remontées...), complétés des suivis des prises effectuées par les pêcheurs, qui pourront permettre – par espèce piscicole – de juger dans le temps de l'efficacité du plan de gestion par la mise en évidence de l'importance des populations de chacune des espèces piscicoles.

L'impact économique attendu d'un tel plan de gestion est indirect : une bonne gestion des milieux aquatiques permettra une meilleure reconquête du réseau hydrographique par la faune piscicole dont l'état des populations déterminera les possibilités de pêche sur le bassin versant : la valorisation touristique de la vallée par ce biais (et donc les retombées économiques inhérentes) dépend donc de la pertinence de ce plan de gestion.

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- coût de la démarche d'élaboration du plan de gestion
- coût de la mise en œuvre du plan de gestion

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°6-2

schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée

A - Contexte et description de l'action

Objectifs

- **Permettre un accès à tous à la pratique de la pêche (en définir les conditions de durabilité)** : pêcheurs locaux, pêcheurs nature, pêcheurs migrateurs... Mais également pêcheurs désirant pratiquer sur parcours libres et pêcheurs intéressés par parcours payants (nombre de cannes limitées)
- **Optimiser les retombées économiques de la pêche pour le territoire.** Pour créer de l'emploi, de l'activité et financer une partie de la surveillance des parcours

Sous-objectifs :

- *Assurer une ressource piscicole attractive*
- *Proposer des parcours et des services adaptés aux attentes de chaque cible parcours de pêche différenciés, de qualité, bien signalés et entretenus aux habitants du Sud-Manche*
- *Proposer un cadre paysager également adapté aux attentes de chaque cible*
- *Identifier les conditions de service permettant d'optimiser les retombées économiques pour le territoire : Types de parcours, Articles de pêche, hébergements, restauration, guide de pêche, offre de loisirs et animation liées à la pêche., Cartes de pêche, timbres, prestation de fumage des saumons pêchés... développer la fréquentation des hébergements touristiques du secteur en avant saison en permettant aux hébergeurs motivés une thématisation « pêche*
- *permettre la pratique pour le plus grand nombre et inciter des non pêcheurs, habitants comme touristes, à essayer cette pratique en proposant une offre de services (prêt location de matériel de pêche, organisation d'ateliers pêche...)...*

Descriptif

Deux échelles :

- échelle du schéma départemental du développement du loisir et tourisme pêche
- déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée (objet de la présente fiche)

Ces schémas doivent définir l'ensemble des actions d'aménagement, de développement et d'animation nécessaire à la construction d'une offre complète de pêche. Allant du choix de la destination, à l'achat du matériel et des cartes pêches, le choix des parcours, des services associés, de l'hébergement, des loisirs annexes.

C'est-à-dire définissant pour chaque cible visée :

- Les types de parcours (type et diversité, nb de cannes..)
- Les services à développer (cadre, aménagements, produits, hébergements, guide...)
- La communication
- La commercialisation et la promotion

Ces schémas devront par ailleurs intégrer un certain nombre d'éléments transversaux : le lien avec la gestion de la ressource : ressource, la question du partage des usages de la vallée et de la rivière... et intégrer les axes de développement de la vallée (handicap, innovation,..)

Zoom sur la question des parcours migrateurs. Le fil rouge du schéma de développement de la vallée préconise :

- Un accès à tous à la ressource
- Une optimisation des retombées économiques pour le territoire (prendre conscience des enjeux de développement sur le sud Manche)
- Une approche durable des loisirs. La pratique de la pêche nécessitant donc une approche durable de la gestion de la

ressource halieutique.

Dans cette optique plusieurs scénarii seront à soumettre aux acteurs locaux mais des pistes ont été évoquées pour répondre aux enjeux précités :

- *Un accès à tous à la ressource* → Nécessite qu'une partie importante du secteur ouvert à la pêche soit accessible à tous (sans condition de revenus)
- *Une optimisation des retombées économiques pour le territoire* → Pose la possibilité de proposer, à côté de parcours libres, quelques parcours payants. Les retombées économiques directes (droits de pêche à la journée par ex) permettront de financer une partie de la surveillance de l'ensemble des parcours (libres/payants)
- *Une approche durable des loisirs. La pratique de la pêche nécessitant donc une approche durable de la gestion de la ressource halieutique* → Ainsi une réflexion sur le type de pêche autorisé devra être ouverte. sectorisation en types de pêche : parcours mouche no-kill notamment, lancer..

Ces aspects seront directement en lien avec le plan de gestion de la ressource.

Les services associés

La satisfaction des pêcheurs spécialistes, comme des touristes pêcheurs ainsi que l'optimisation des retombées économique entraînées par la pêche, et en particulier la pêche au saumon, en vallée de la Sélune reposeront en particulier sur la création d'une offre de services répondant aux demandes des touristes pêcheurs.

Ces services pourront porter sur les points suivants :

- Dans les Offices de Tourisme :
 - Information sur la pêche en général et la pêche au saumon en particulier grâce à un personnel sensibilisé par la fédération de pêche et les AAPPMA ;
 - Edition d'un topo guide présentant les différents parcours, les points d'accès, les parkings et les conditions de pêche ;
 - Location de matériel de pêche, vente d'appâts, de cuillers ;
 - Vente de cartes pêche (dont cartes vacances et cartes journée) et de l'assortiment pour la pêche au saumon (*déjà proposé par l'OT de Ducey*) possibilité de réserver un guide-moniteur pêche
 - Réalisation d'une application mobile, avec parcours géolocalisés...
- Dans les hébergements thématiques pêche :
 - Kit d'information réalisé à partir des documents réalisés par les offices de tourisme Local pour sécher les vêtements humide et les cuissardes et propriétaire / gestionnaire formé afin de pouvoir renseigner cette clientèle ;
 - Vivier pour conserver le poisson ;
 - Dans les hébergements proposant la restauration : possibilité offerte de cuisiner le poisson pêché ; horaires de repas adaptés et fournitures de paniers repas pour le midi;
- Dans les différentes communes traversées par la Sélune :
 - implantation d'un Relais d'Information Service (panneau d'informations) pêche dans un endroit central (parking près de la mairie par exemple), avec une carte des parcours de pêche proposés, des accès aux parcours, et des renseignements techniques et réglementaires.
- Autres prestations :
 - Prestation de fumage des saumons pêchés pour les pêcheurs locaux et les touristes par des artisans locaux (ex : charcutiers)

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Le portage devrait pouvoir être assuré par la Fédération départementale de pêche, en partenariat avec les 4 AAPPMA locales.

Il pourrait par ailleurs être envisagé de créer une association fédérant l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels (AAPPMA, Offices de Tourisme, hébergements thématiques Pays de la Baie, Fédération départementale de la pêche, Service Tourisme du Département) ou privés (hébergements thématiques pêche, marchands d'articles de pêche, guides moniteurs pêche le cas échéant...) pour la définition éventuelle d'une charte « Accueil pêche », sa mise en œuvre et la mise en œuvre des services associés.

Les étapes

- Etape 0 : Association des acteurs du territoire. Ces acteurs, tant privés et publics, regrouperont les acteurs de la rivière, acteurs de la pêche, du tourisme, élus et collectivités, riverains et ensemble des usagers de la rivière (kayakistes par exemple). Ils devront être associés à la démarche le plus en amont possible afin d'avoir une co-construction.
- Etape 1 : Elaboration du schéma de développement de la pêche sur la vallée de la Sélune (diagnostic, objectifs communs, définition du plan d'action) portant sur les actions d'aménagement, de développement et d'animation nécessaire à la construction d'une offre complète de pêche. Diagnostic sur les parcours pouvant être créés, leur localisation et les aménagements (accès, stationnement, signalétique) nécessaires. Concertation avec les organismes proposant des thématiques d'hébergements (Gîtes de France, Logis de France), avec Manche Tourisme et avec la Fédération départementale de la pêche, le Pays de la Baie et les offices de tourisme sur les services à proposer dans les hébergements volontaires et réflexion sur l'éventuelle création d'un label « Accueil pêche » de la Sélune (cf. label Accueil pêche » Sarthe, Creuse, Lozère...).
- Etape 2 : détermination de la gouvernance pertinente pour la mise en œuvre de ces actions (est-il par exemple nécessaire d'envisager la constitution d'une structure fédérant les acteurs et pilotant le développement de la pêche loisirs et tourisme sur la vallée ?). Mise en place d'un groupe de travail, sous l'égide de la Fédération départementale de la pêche et du Service Tourisme du Département de la Manche afin de travailler sur l'organisation du tourisme pêche à l'échelon de la Sélune et pour préciser les rôles de chacun, la réglementation qui pourrait être mise en place (dont une éventuelle période d'interdiction de la pêche au saumon correspondant à la période de renaturation de la vallée, au moins sur certains tronçons de la Sélune). Les AAPPMA locales qui fédèrent plusieurs centaines d'adhérents seront associées à ce projet, sous l'égide de la fédération départementale de la pêche. Des actions d'information et de sensibilisation seront menées vis-à-vis des pêcheurs locaux.
- Etape 3 : mise en œuvre du schéma. Par ex sur l'aspect hébergement : concertation avec les organismes proposant des thématiques d'hébergements (Gîtes de France, Logis de France), avec Manche Tourisme et avec la Fédération départementale de la pêche, le Pays de la Baie et les offices de tourisme sur les services à proposer dans les hébergements volontaires et réflexion sur l'éventuelle création d'un label « Accueil pêche » de la Sélune (cf. label Accueil pêche » Sarthe, Creuse, Lozère...).

Etat d'avancement

La fédération départementale de la pêche est intéressée par le portage d'un projet sur la Sélune autour de la pêche au saumon, basé sur l'exploitation des droits de pêche sur les berges de la rivière libérées par l'effacement des barrages, qui seront du domaine public, mais n'a pas lancé pour l'instant de réflexion particulière sur le projet.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : le fait de ne pas élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique n'optimiserait pas la valorisation d'un riche potentiel de loisirs et de tourisme. Le risque serait également de limiter les retombées économiques

1- scénario minimum : élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique, mise en œuvre par les acteurs actuels (CDT, APPMA, OT, etc...)

2- scénario optimal : élaborer de schéma de développement de la pêche loisirs et touristique, mise en œuvre par un acteur pilote global à minima à l'échelle des gorges de la Sélune. Ce scénario faciliterait la construction d'une offre globale et attractive, la mise en réseau des acteurs, une mutualisation des moyens

Lien avec d'autres démarches

Cette action est étroitement liée à la réflexion sur le plan de gestion de la ressource et de manière globale aux autres axes de développement de la vallée puisque l'accès à la vallée, l'information aux pêcheurs et les services seront à imaginer en commun la plupart du temps.

C - Les points clefs de réussite

La réussite du projet dépend principalement des facteurs suivants :

En termes de pilotage

- Une gouvernance claire, avec un chef de file identifié et accepté par les différents acteurs
- Une répartition des tâches claire et une concertation préalable avec les différents acteurs concernés et notamment les 4 AAPPMA.

En termes d'actions à mener

- Une réflexion, en partenariat avec le Service Tourisme du Département de la Manche et avec Manche Tourisme sur l'intérêt éventuel de créer un label « Accueil pêche » pour les prestataires
- Une sensibilisation des prestataires pour un accueil optimum des touristes pêcheurs

En termes d'information

- La mise en œuvre d'une information claire sur les parcours (topo-guide, signalétique, application smart-phones) facilement accessible (dans les offices de tourisme, les hébergements touristiques thématiques...).

D - Le calendrier

une réflexion et une association des acteurs à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase de développement du schéma.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

			CALENDRIER			
			URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
				VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
schéma de développement de la pêche loisirs et touristique. Déclinaison locale via un volet « pêche » du schéma de développement touristique de la vallée	Fédération de la Manche et pilote global schéma de la vallée	FDDPPMA Service Tourisme, Département, Manche Tourisme, AAPPMA, OT		x Concertation Elaboration du schéma de développement	Mise en œuvre x	Mise en œuvre x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

L'action contribuera aux fils rouges suivants :

« Habitants et acteurs locaux d'abord » : les parcours réalisés, une partie des services et animations proposés et les moyens d'information mis en œuvre profiteront en premier lieu aux habitants (pêcheurs locaux) qui bénéficieront sur place d'une offre diversifiée et de qualité pour la pratique de la pêche. Les AAPPMA locales qui fédèrent plusieurs centaines d'adhérents seront associées à ce projet, sous l'égide de la fédération départementale de la pêche. Des actions d'information et de sensibilisation seront menées vis-à-vis des pêcheurs locaux.

« Environnement » : l'action pourra intégrer des actions de sensibilisation à la faune et à la flore des rivières, la pêche promue sera une pêche durable, respectueuse du milieu

« Développement économique durable » : retombées économiques pour le territoire entraînées par les actions de promotion et de commercialisation

« Modernité » : l'information sur les parcours pourra s'appuyer sur les techniques les plus modernes du e-marketing et du m-tourisme

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de l'action :

- **Permettre un accès à tous à la pratique de la pêche (en définir les conditions de durabilité) :** pêcheurs locaux, pêcheurs nature, pêcheurs migrants... Mais également pêcheurs désirant pratiquer sur parcours libres et pêcheurs intéressés par parcours payants (nombre de cannes limitées)
- **Optimiser les retombées économiques de la pêche pour le territoire.** Pour créer de l'emploi, de l'activité et financer une partie de la surveillance des parcours

Le premier objectif nécessitera une analyse des publics impliqués par le développement de la pêche loisirs (nature des publics, origine, type de pratique..) en suivant les évolutions par année

Le deuxième objectif impliquera une analyse des retombées économiques directes et indirectes de la pratique pêche (nombre d'emplois directs, recettes sur les parcours, évolution de la fréquentation par des pêcheurs des hébergements touristiques*, création de prestations...)

**Le développement de la pêche au saumon aura un impact sur l'hébergement touristique, qui selon une enquête réalisée en 2011 dans le cadre de la phase de Diagnostic ne sont que 3 % actuellement à accueillir une clientèle de pêcheurs significative (30 % accueillent des pêcheurs, mais la plupart de manière anecdotique).*

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- animation de la démarche d'élaboration du schéma
- mise en œuvre du schéma (aménagement : parcours, signalétique, accès à la rive (dont PMR), actions de développement et d'animation avec les acteurs privés et publics (démarche de labellisation, communication...)

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°6-3

Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'évènements

A - Contexte et description de l'action

Objectifs

Promotion – commercialisation

- **Faire connaître le potentiel lié au tourisme pêche (parcours, services, hébergements adaptés aux pêcheurs...) en assurant sa promotion**
- **Commercialiser des produits pêche associant droit de pêche, fourniture d'un kit d'information, hébergement, prêt de matériel et guidage en option.**

Evènement

- **Capitaliser sur l'image de rivière à saumons, de rivière naturelle**

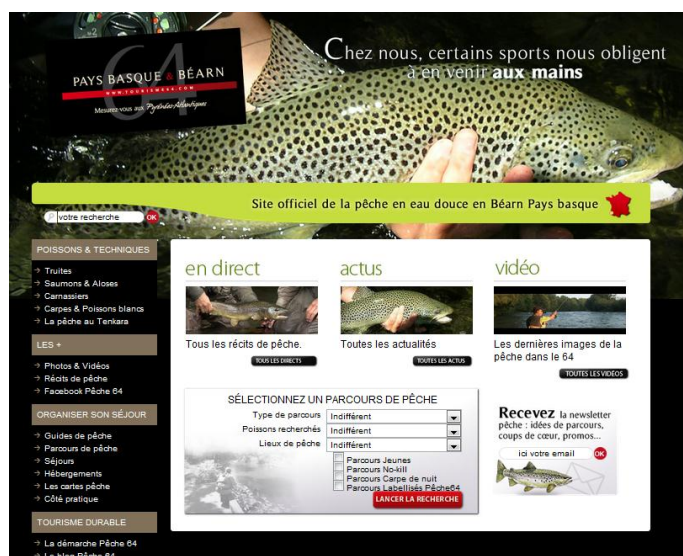
Descriptif

- Mettre en place une organisation cohérente des acteurs pour l'information et la commercialisation des produits pêche (définition des points de ventes et points d'information permettant à tout pêcheur d'avoir accès à l'information et la vente de produits pêche à tout moment.

Programme de promotion et commercialisation du tourisme pêche :

- Edition d'un guide pratique (type topo-guide) donnant l'ensemble des renseignements sur la réglementation, les parcours (cartographie), les services proposés, dont la présentation des hébergements thématiques
- Réalisation d'un site Internet dédié « Pêche en Sélune », présentant les mêmes informations que le guide pratique complétées par une rubrique « actualités » (ou un lien vers un blog dédié), par un forum, par un lien vers une page facebook,... Ce site pourra notamment présenter des reportages vidéo de parties de pêche au saumon sur la Sélune, des hébergements thématiques, une interview d'un guide-moniteur, des interviews de touristes pêcheurs, des ateliers d'initiation à la pêche à la mouche...

Ex du site Internet dédié de l'ADRT des Pyrénées-Atlantiques



- Actions de e-marketing : achat de mots clés sur Google et de bannières sur des sites et forums spécialisés pêche,...
- Actions de m-tourisme : applications pour smartphone, géolocalisation,...
- Participation à des salons pêche sur les marchés identifiés comme prioritaires par le CDT de la Manche (plutôt au nord) : Région Parisienne, Nord-Pas de Calais, Belgique...

- Réalisation d'éductours pour la presse spécialisée, mais également pour la presse grand public (rubriques tourisme ou environnement)
- Montage de produits pêche avec hébergement (guidage par moniteur guide en option pour garder des prix d'appel attractifs) et commercialisation par Manche Tourisme ; ces produits constitueront avant tout une vitrine de l'offre de tourisme pêche de la Sélune, l'expérience montrant que ce type de produits se vend assez peu (cf. expérience de l'ADRT de la Nièvre qui était très en pointe sur la commercialisation de ce type de produits il y a 4/5ans).

Evènement

- Observation de remontées de saumons
- Organisation de démonstrations et d'ateliers pêche à la mouche avec la Fédération de Pêche et les AAPPMA
- Ateliers gastronomie sur la façon de cuisiner truites et saumons, avec des chefs locaux et menus spéciaux dans les restaurants
- Organisation d'une exposition, avec un thème changeant chaque année (Histoire du saumon en vallée de la Sélune, ou encore la vallée avant et après l'effacement des barrages pour la 1^{ère} édition)

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Le portage pourrait être assuré par le pilote global du schéma de développement de la vallée, en partenariat avec Manche Tourisme et la Fédération départementale de la pêche.

Sa définition et sa mise en œuvre devront être menée en décalage avec l'Action 6-2 (Création des parcours et mise en place des services).

Etat d'avancement

Ce projet arrivera en bout de chaîne, après la création éventuelle d'une structure ad hoc et la mise en œuvre d'un Plan global de développement du tourisme pêche en vallée de la Sélune. Il serait en effet contre-productif de commencer à promouvoir cette filière tant que les aménagements nécessaires n'ont pas été réalisés, ou ne sont pas au moins en cours de réalisation et que des services n'ont pas été mis en place pour répondre à l'attente des touristes pêcheurs comme des pêcheurs spécialistes.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : pas de commercialisation spécifique.

1- scénario minimum : Commercialisation minimum au travers de la vente de timbres pêche.

2- scénario optimal : commercialisation de produits pêches diversifiés (hébergement, parcours, services) par différents acteurs et différents modes (internet, sur place).

C - Les points clefs de réussite

La réussite du projet dépend principalement des facteurs suivants :

En termes de pilotage

- Un maître d'ouvrage identifié travaillant en partenariat avec les autres acteurs concernés pour la définition des outils de communication et de leur contenu : fonctionnalité, ergonomie (pour le site Internet), graphisme, contenus.
- Une concertation très large pour la création d'évènementiel permettant une adhésion de la population locale.

En termes d'actions à mener

- Une priorité accordée à Internet et aux outils, en pleine évolution du m-tourisme (applications mobiles, base de données géolocalisée...).
- L'importance accordée à la séduction dans la mise en œuvre de ces outils qui ne doivent pas être qu'informatifs.
- La possibilité de réserver en ligne.
- La réalisation d'un évènementiel qui soit réellement grand-public et qui propose donc à la fois des animations destinées aux pêcheurs et aux accompagnants non pêcheurs (concerts, expositions..).

D - Le calendrier

Cette action sera conduite en deux temps :

- lors de phase de « Maturation » pour la définition des outils
- lors de la phase de « Renaissance » pour la mise en œuvre des outils de communication et

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
6-3	Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche et organisation d'un évènement	pilote global schéma de la vallée	Manche Tourisme, FDPPMA, OT		x détermination des outils de commercialisation	x déploiement	

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

L'action contribuera aux fils rouges suivants :

- Environnement : présentation des enjeux liés au développement durable et de l'action de renaturation de la vallée sur le site Internet, sensibilisation au respect de la réglementation
- Développement économique durable : retombées économiques entraînées par les actions de promotion et de commercialisation
- Modernité : la promotion du tourisme pêche pourra s'appuyer sur les techniques les plus modernes du e-marketing et du m-tourisme

F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs :

- **Faire connaître le potentiel lié au tourisme pêche (parcours, services, hébergements adaptés aux pêcheurs...) en assurant sa promotion**
- **Commercialiser des produits pêche associant droit de pêche, fourniture d'un kit d'information, hébergement, prêt de matériel et guidage en option.**
- **Capitaliser sur l'image de rivière à saumons, de rivière naturelle**

Suivi de la commercialisation des produits pêche : type de produit, évolution du nombre de produits commercialisés en rapport avec les actions de commercialisation menées.

Des études qualitatives (enquête de satisfaction par exemple) permettront d'évaluer la perception de l'image de la vallée

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- outils de communication et gestion/animation de ces outils
- évènementiel

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe